

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT

DE RENNES

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BAIS

L'an deux mil douze, le dix sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du douze -janvier deux mil douze, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :19 présents : 16 (17) absents: 3 (2)

Joseph PICHET– Nathalie CLOUET –Roger POULARD - Christine HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER - Daniel DAHIOT - Chantal GODET – Jean-Jacques HERVOUIN -Philippe JACQUES – Tiphaine MAUSSION –Patricia MOREL – Céline OGER - Christian POTTIER – Emmanuelle ROUSSEAU - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé :

Absents excusés : Patrick MASSET - Anne-Marie RUBLON - Véronique MARCHAND-SAVALLE

Secrétaire : Nathalie CLOUET

Pouvoirs : Patrick MASSET à Roger POULARD - Anne-Marie RUBLON à Joseph PICHET (pour les délibérations n° 12-1 à 12-5)

12-1 Salle polyvalente – marchés - avenants

Vu la délibération n°10-62 du Conseil Municipal réuni le 20 juillet 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;
Considérant qu'il est nécessaire de réaliser ces travaux modificatifs portant sur les lots suivants :

lot	entreprise	montant initial du marché en € TTC	montant avenant en € TTC	montant total du marché en € TTC
Avenant n°3 – caniveaux				
Lot 1 terrassement voirie	PIGEON	307 098,52	5 752,76	303 041,76
Avenant n°4 - bornes - malvoyants				
Lot 1	PIGEON	307 098,52	4 736,16	307 777,92
Avenant n°5- parkings				
Lot 1	PIGEON	307 098,52	8 398,79	316 176,71
Avenant n°3 - éclairage enseigne				

Lot 13 électricité	Bernard	135 102,64	1 956,66	139 311,69
Avenant n°2 - Projecteur				
Lot 23 Sonorisation	Sono West	54 711,69	- 2 905,08	66 548,51
Avenant n° Stores solaires loges				
Lot 8 menuiseries ext alu	Albati	147 706,00	1 033,34	148 739,34
Avenant n°1 Gardes corps escaliers				
Lot 7 Metallerie	CFMI	32 569,79	1 865,76	34 435,55
Avenant n°2 Portique				
Lot 7 Metallerie	CFMI	32 569,79	1 495 €	35 930,55
Avenant n°1 Meuble Bar petite salle				
Lot 9 menuiseries bois	Bougères	66 798,04	6 727,50	73 525,54

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 16

Voix contre : 0Votants : 18

Abstentions : 0

APPROUVE la conclusion de ces avenants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces avenants.

12-2 Aménagement Quartier de la Croix – avenant au marché Eiffage

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux modificatifs :

entreprise	montant initial du marché en € TTC	montant avenant en € TTC	montant total du marché en € TTC
Avenant n°2 – dallage et signalisation verticale			
EIFFAGE	818 910,76	5 225,20	861 063,13
Avenant n°3 – mur supplémentaire et déplacement du pilastre			
EIFFAGE	818 910,76	6 835,14	867 898,27

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 16

Voix contre : 0Votants : 18

Abstentions : 0

APPROUVE la conclusion de ces avenants ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces avenants.

12-3 Droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 88 et AB 859, 7 rue du Chanvre ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 134, 136, 779 et 780, 11 rue de la Croix ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 140, 5 rue de la Croix (lots 3, 6 et 10, 4 et 12, 5 et 13) ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 1087 et 1216, 1 chemin du Bourg Saint Père ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée AB 1166, 27 rue de la Croix ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées H 1358, 1322, 1068, 1173 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 16

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

RENONCE au droit de préemption urbain sur ces parcelles.

12-4 Lotissement du Trésor - réservations de lots

Vu la délibération n°10-65 du 20 juillet 2010, fixant le prix de vente des lots ;

Vu le courrier de Monsieur Gwenaël CHOPIN et Mademoiselle Sandrine LECLERC portant réservation du lot n°19 ;

Vu le courrier de Mademoiselle Hélène DAUPHIN portant réservation du lot n°40 ;

Vu le courrier de Monsieur FRIN et Mademoiselle LEMAIRE portant réservation du lot n°3 ;

Vu le courrier de Monsieur Gilles FAUCHEUX portant réservation du lot n°8 ;

Vu le courrier de Monsieur Thomas GARANCHER portant réservation du lot n°6 ;

Vu le courrier de Monsieur Aurélien BLIN et Mademoiselle Manuela LECOQ portant réservation du lot n°17 ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 16

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

DECIDE la vente de ces lots du lotissement du Trésor aux personnes ci-dessus désignées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes de vente à recevoir par Me Le Comte, Notaire à Louvigné de Bais ;
DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget annexe « Lotissement du Trésor ».

12-5 Budget principal – ligne de trésorerie

Considérant qu'il y a lieu de prolonger l'ouverture de crédit de trésorerie ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 16

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

DECIDE de conserver une ligne de trésorerie de 1 500 000 € ;

RETIENT la proposition du Crédit Agricole, soit Index Euribor 3 mois moyenné majoré de 2,60 % ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces concernant cette ouverture de trésorerie.

12-6 Devis divers

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 17

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

APPROUVE les devis suivants (budgets investissements):

DIVERS		
Salle polyvalente - vaisselle	Henri Julien	904,03 € TTC
Salle polyvalente - vaisselle	Henri Julien	5 439,70 € TTC
Salle polyvalente - signalétique	Votre bureau	1 095,50 € TTC
Salle polyvalente – tapis	Ets POUTEAU	868,00 € TTC
Salle polyvalente - plantation	4 saisons	1 087,13 € TTC
Salle polyvalente – bois pour placards	Doineau	944,47 € TTC
Salle polyvalente – visserie pour placards	LTM	489,68 € TTC
Salle polyvalente – plaques de plâtre	Socramat	500 € TTC
Salle polyvalente – porte coupe feu	Doineau	350 € TTC

Salle polyvalente – films vitres	Districolor	172,22 € TTC
Salle polyvalente – enseigne et totem	ArtDecEau	3 213,06 € TTC
Salle polyvalente – pose de l’enseigne	Ph Pub	681,72 € TTC
Salle polyvalente – tracto pelle pour plantations d’arbres	Eric Colombel	820,46 € TTC
Salle polyvalente – pose de drains	Eric Colombel	530,90 € TTC
Salle polyvalente - paillage	EARL Villinco	753,27 € TTC
Salle polyvalente - rondins	Doineau	519,11 € TTC
Salle polyvalente – 1 candélabre	SDEL	2 562,55 € TTC
Jardinières – Place de l’Ancien Marché	Univers & cité	9 512,98 € TTC

12-7 Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil – Coupure du réseau lieu dit Béru

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’il a été décidé précédemment de demander au Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil d’étudier les travaux pour la coupure du réseau AEP au lieu dit Béru.

Il indique au Conseil Municipal que ces travaux, évalués à la somme totale de 571,94 € HT (base décembre 2011) sont, conformément à la réglementation syndicale, entièrement à la charge de la commune. Le montant définitif de la dépense sera arrêté après la réalisation des travaux et la commune devra effectuer le versement correspondant par virement au compte du Syndicat des Eaux au Trésor Public de Janzé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 17

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

ADOPTE l’étude chiffrée du Bureau d’Etudes 2 LM ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour constituer le financement ;

S’ENGAGE à rembourser le montant de la dépense au Syndicat des Eaux de la Forêt du Theil, par virement à son compte à la perception de Janzé ;

S’ENGAGE à imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal au titre desdits travaux.

12-8 Installations classées pour la protection de l’environnement

Vu le dossier présenté par l'EARL du Petit Brain en vue du projet de restructurer un élevage porcin situé au lieu-dit « La Jouinière » à Domalain ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 17

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

Emet un avis favorable.

12-9 Salle Unisson – licences de spectacle 1, 2 et 3

- La licence de 1^{ère} catégorie concerne les exploitants de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques.

- La licence de 2^{ème} catégorie concerne les producteurs de spectacles qui ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique et le cas échéant techniciens liés au spectacle.

- La licence de 3^{ème} catégorie concerne les diffuseurs de spectacles qui ont la charge de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : 18 Présents : 17

Voix contre : 0 Votants : 18

Abstentions : 0

DESIGNE Monsieur Joseph PICHET comme porteur de ces 3 licences pour la salle Unisson.

12-10 Lotissement du Trésor – noms de rues

Vu la proposition de la commission « sports, culture, loisirs » : rue du Four à Chaux, rue du Temple ; rue Romane ; rue de l'Amphore ; rue de la Grange Antique ; place du Trésor ; place de la Cella :

Vu la proposition de Monsieur Daniel Dahiot : rue de la Villa, rue du Villicus, rue du fanum, Place du Four à Chaux, place de la Grange antique, impasse du Laraire, passage des Riédons, passage des Temples, passage des Amphores.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Présents : 17

Votants : 18

A la majorité

DECIDE de retenir les noms suivants :

- rue du Temple
- rue Romane
- rue de l'Amphore
- place de la Grange
- place de la Villa